

[Texte]

for big swings and so on. I think the problems of Standard Trust Company—and I am not telling tales out of school, I am sensitive to our confidentiality—as set out in the report of the auditors of June 30, were attributable to major real estate loans which became unproductive, or at least unproductive to the extent that they could not carry the full mortgage interest cost. I just do not really know what else I can say.

The Chairman: We are going to receive a brief tonight saying that the regulators should be foreseeing these things by taking a look at the portfolio and the financial viability of the borrowers to determine what the likelihood of default is on existing good loans. Right now you regulate on the basis of what is good; in other words, if something is 30 days in arrears or 60 or 90 days in arrears you report that kind of thing, but you do not report if there are no arrears, even though it is clearly apparent that the borrower would not be able to pay the next month's payment. How would you comment on that claim by the actuary?

Mr. McKinlay: We do not think regulators can react quickly enough to do the kind of thing you are suggesting. Therefore—and this underlines our approach to standards—we think you really have to go to self-regulation. Our standards are going to insist, and they are going to be reported against in the future, that member institutions have proper standards of sound business and financial practices in place. If that is the case, I think you have to discount improper behaviour and assume that nobody wants to have their trust or loan company or bank, or whatever it is, fail. We therefore say that to protect our position you must have these standards in place. Let me just tell you what some of these standards are.

We think a financial institution must have proper interest rate management policies in place so you can manage the spread. They must have proper credit-risk management processes in place. That is getting to the issue you addressed, Mr. Chairman.

• 1605

They must have proper liquidity in place. It is fine to make money, but if you cannot get it in cash, sooner or later you are in trouble, so we think there should be liquidity management processes in place.

They should have adequate capital management processes, because people can balloon up and become over-extended and be out of whack with their multipliers.

There are problems with respect to foreign exchange management. They should have processes in place for that. Then again, relating to the issue you raised, they should have proper real estate appraisal processes in place.

[Traduction]

multiplicateur de 25, ce qui est le cas pour de nombreuses autres institutions. Cela permet bien sûr d'importantes variations périodiques. Je pense que les problèmes de la *Standard Trust Company*—et je ne veux divulguer aucun secret, je suis conscient de la confidentialité—étaient, d'après le rapport des vérificateurs du 30 juin, dus à d'importants prêts dans le secteur immobilier qui se sont révélés improductifs, tout au moins dans la mesure où ils ne permettaient pas de couvrir la totalité des frais d'intérêt de l'hypothèque. Je ne vois pas très bien ce que je pourrais ajouter.

Le président: Nous allons recevoir ce soir un mémoire nous disant que les organismes de réglementation devraient pouvoir prévoir ces choses-là en étudiant le portefeuille d'investissement et la viabilité financière des emprunteurs pour déterminer s'ils risquent de se trouver en cessation de paiements pour les emprunts qu'ils ont contractés. À l'heure actuelle, vous réglemez en fonction de ce qui fonctionne correctement; en d'autres termes, si un emprun est en souffrance depuis 30, 60 ou 90 jours, vous le signalez mais vous ne dites rien s'il n'est pas en souffrance, même s'il est assez clair que l'emprunteur ne pourra pas s'acquitter du versement du mois prochain. Que répondez-vous à cette affirmation des actuaires?

M. McKinlay: Nous ne pensons pas que les organismes de réglementation puissent réagir assez vite pour faire le genre de choses dont vous parlez. C'est pourquoi—et cela souligne la façon dont nous envisageons les normes—nous pensons qu'il faut pratiquer une auto-réglementation. Les normes en fonction desquelles seront établis les rapports à l'avenir, insisteront pour que les institutions membres mettent en place des pratiques commerciales et financières saines. Si tel est le cas, je pense que l'on peut supposer que tout le monde se comportera correctement et que personne ne voudra voir sa société de fiducie ou de prêt ou sa banque, ou je ne sais quoi, faire faillite. Nous disons que, pour protéger notre position, il faut que de telles normes soient en place. Je vais vous dire ce que sont certaines de ces normes.

Nous pensons qu'une institution financière doit disposer de politiques adaptées en matière de gestion du taux d'intérêt pour pouvoir gérer la marge. Elles doivent avoir des systèmes de gestion des risques de crédit adaptés aux besoins. Voilà qui répond à la question que vous avez abordée, monsieur le président.

Il leur faut aussi avoir des liquidités satisfaisantes. C'est bien de gagner de l'argent, mais si on ne peut pas l'obtenir en numéraire, on finira un jour ou l'autre par avoir des difficultés, il faut donc prendre des dispositions en matière de gestion des liquidités.

Il faut également avoir des mécanismes satisfaisants de gestion du capital, parce que certains peuvent voir leur volume gonfler, dépasser les limites de ce qu'ils peuvent se permettre et avoir des multiplicateurs démesurés.

Il y a des problèmes pour ce qui est de la gestion du change. Il faudrait avoir des mécanismes en place à ce sujet. Et, toujours à propos du problème que vous avez soulevé, il faudrait pourvoir des projets de systèmes satisfaisants pour ce qui est de l'évaluation de l'immobilier.